

de la Signification

3o. Vu qu'il s'est élevé des doutes sur l'étendue des mots "revenus ecclésiastiques" qui se trouvent dans la deuxième règle de la Société, l'explication suivante sera mise à la suite de cette règle :

" Par ces mots " tous ses revenus ecclésiastiques," on doit entendre tout ce que l'on reçoit en qualité de fonctionnaire ecclésiastique, à quelque titre et de quelque part que ce soit, le casuel excepté ; et par conséquent, non-seulement les dîmes ordinaires réglées par la loi, mais encore les suppléments, soit en argent, soit en denrées, ou autres effets ; le produit net ou les rentes de terres, maisons ou autres biens-fonds dont on a la jouissance ou l'usufruit, à part le presbytère avec ses dépendances et le jardin ; enfin toute espèce d'octroi, de pension ou d'honoraire obtenus soit du gouvernement, soit de la société de la propagation de la foi, soit des fidèles, soit d'une autre source, pour mission, desserte ou autres services du ministère ecclésiastique : en un mot tout revenu qu'on n'aurait pas, si l'on était hors d'emploi. "

4o. La troisième règle de la Société sera annulée, et l'on y substituera la suivante : " Les vicaires paieront le 50e. de leur pension alimentaire, qui ne sera pas estimée à plus de vingt-cinq livres courant : et cette règle devra s'appliquer aussi aux chapelains des communautés religieuses et à tous les autres fonctionnaires ecclésiastiques qui reçoivent une pension en sus de leurs honoraires, à raison de leurs fonctions. "

Ensuite, à la demande de Mgr. le président, le trésorier a déclaré avoir reçu pour cette année la somme de.....£ 327 " 2 " 5-

Laquelle ajoutée à ce qu'il y avait en caisse.....£ 33-6 " 0 " 2

Forme la somme totale de.....£ 683 " 2 " 7

La dépense de l'année dernière étant de.....£ 294 " 13 " 0

Il s'ensuit qu'il reste en caisse.....£ 388 " 7 " 7

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les allocations aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départies comme suit :

A M. Joyer.....	£ 35-
M. Daulé.....	£ 45-
M. Desjardins.....	£ 35-
M. Perras.....	£ 30
M. P. A. Parent.....	£ 50
M. Couture.....	£ 35-
M. Racine.....	£ 45-
M. Payment.....	£ 35-

Enfin le bureau a procédé à l'élection de ses officiers, pour les trois années suivantes, et a nommé

Vice-président.....	Mgr. P. F. Turgeon,
Trésorier.....	M. Thomas Cooke, V. G.
Vice-trésorier.....	M. Frs. G. Loranger,
Secrétaire.....	M. E. G. Plante,
Vice-secrétaire.....	M. Didier Paradis.

Fait et passé, au séminaire de Québec, par ordre de Monseigneur, le président, les jour et an que dessus, et ont signé, lecture faite.

(Signé)



JOS. EV. DE QUEBEC,

Président de la S. E. S. M.

E. G. PLANTE,

Secrétaire de la S. E. S. M.

Compte det

Allocation

Do.

Do.

Do.

Do.

Do.

Do.

Do.

Do.

Impression

Le tout ce

Ce 20 s